



&



Contrat Gîtes de France : **304011**

## OFFRE ENTREPRISE

Cher Client,

Vous venez de souscrire notre offre Entreprise.

À ce titre, vous bénéficiez de l'ensemble des garanties suivantes :

### AVANT LE DÉPART

Annulation / modification du séjour (après application d'une franchise de 10 % du montant des frais d'annulation par dossier) en cas de :

- Maladie grave, accident, décès
- Dommages graves à la résidence principale ou secondaire
- Dommages graves au véhicule
- Accident ou panne du moyen de transport
- **Envoi d'un collaborateur de remplacement**
- Convocation au tribunal
- Convocation pour adoption
- Refus de visa
- **L'annulation d'un rendez-vous professionnel**
- Mutation professionnelle
- **Disparition et / ou détérioration accidentelles du matériel professionnel.**
- **Interruption de chantier de plus de 48h**
- Vol des papiers d'identité
- Un autre événement aléatoire empêchant le départ ou l'exercice des activités prévues



&amp;



Contrat Gîtes de France : **304011**

## OFFRE ENTREPRISE

### PENDANT LE VOYAGE

#### **Vos bagages sont perdus ou endommagés ?**

Pour que vous ne vous retrouviez pas sans rien en cas de perte ou de dommages de vos bagages ou de votre matériel de sport ou de loisirs, ils sont assurés jusqu'à 1 500 €.

#### **Vous avez un problème de santé ?**

Vous bénéficiez d'une Assistance Rapatriement pendant toute la durée de votre séjour.

Si vous êtes hospitalisé sur place, nous pouvons prendre en charge la venue d'un proche à votre chevet. Si votre état de santé ne vous permet plus de conduire, nous mettons à votre disposition un chauffeur pour ramener votre véhicule à votre domicile.

#### **Votre véhicule tombe en panne ?**

En cas de panne, incendie ou accident, Mondial Assistance organise et prend en charge les frais de dépannage, remorquage, levage, grutage dans la limite de 150€ par sinistre. Nos services vous conseillent également pour la rédaction d'un constat.

#### **Vous devez interrompre votre séjour ?**

Mondial Assistance vous rembourse le nombre de jours non utilisés en cas de rapatriement ou de dommages graves au domicile notamment.

Tout retour organisé sans l'accord de Mondial Assistance ne pourra donner lieu à un remboursement.

### APRÈS LE VOYAGE

Suite à un rapatriement, Mondial Assistance met à votre disposition son important réseau de prestataires afin de vous simplifier le retour au domicile. Les services suivants peuvent vous être proposés (mise en relation et prise en charge des services) :

- Garde malade, garde d'enfant
- Livraison de médicament, de repas et courses ménagères
- Aide-ménagère
- Soutien pédagogique
- Garde d'animaux domestiques

Pour toute information sur le contrat vous pouvez contacter le service conseil client au 01.42.99.02.44  
Ce document est une présentation de l'assurance Annulation et n'a pas de valeur contractuelle. Pour connaître les modalités d'application, veuillez-vous reporter aux conditions générales de l'assurance sur ce lien :

[http://assurance.itea.fr/sophiassur/cga\\_ENTREPRISE.pdf](http://assurance.itea.fr/sophiassur/cga_ENTREPRISE.pdf)

(vous pouvez aussi le copier-coller dans votre navigateur).